

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance 5 Mai 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

Délibération D2021-24

OBJET : Achat d'une mini pelle + remorque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir pour la commune une mini pelle + 1 remorque

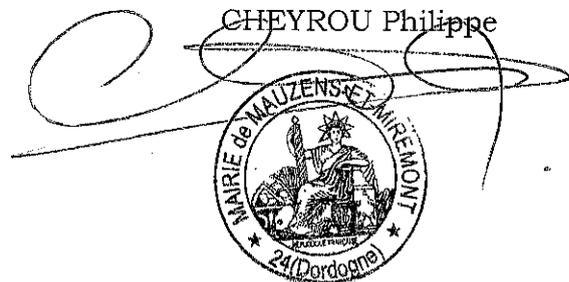
Il indique qu'une offre d'occasion suivante lui a été adressé :

- Mini-pelle : 26 000€ HT
- Remorque : 5 000€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'achat de la mini pelle ainsi que la remorque et autorise Monsieur le Maire à passer commande et à signer tous les actes subséquents à cet achat.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 07/05/2021
Et publication du : 07/05/2021

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 5 Mai 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

Délibération n° D2021-25

OBJET: Complément Voirie 2021 – Modification D2021-21

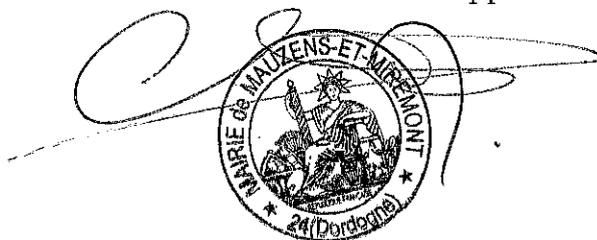
Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de modifier la précédente délibération qui retenait l'entreprise MURET, concernant la modification d'un des chantiers envisagés.

Le nouveau total du montant des travaux s'élève donc à 29 972.50€ HT.

Il charge le Maire d'en assurer la mise en œuvre.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 07/05/2021
Et publication du : 07/05/2021

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 5 Mai 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

Délibération n° D2021-26

OBJET: Mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés de la collectivité

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, **la commune de Mauzens-et-Miremont** entend faire en sorte que, dans le respect de la réglementation des marchés puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, **la commune de Mauzens-et-Miremont** fait, en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application du code de la commande publique, **la commune de Mauzens-et-Miremont** inscrira dans les marchés publics de certaines opérations un ou plusieurs articles en faveur de l'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion dans ces différentes formes permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

La commune de Mauzens-et-Miremont sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil départemental de la Dordogne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

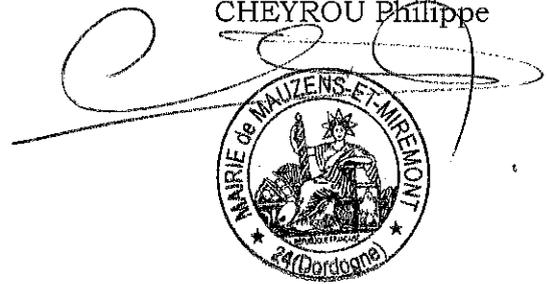
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de donner une suite favorable à cette démarche,

DONNE DELEGATION au Maire de **la commune de Mauzens-et-Miremont** pour signer la convention à venir avec le Département.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 07/05/2021
Et publication du : 07/05/2021

Le Maire
CHEYROU Philippe



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefec **COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20210518-D202127-DE

Membres du Conseil

- Affiliés au conseil : 11

- Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 5 Mai 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

Délibération n° D2021-27

OBJET: Fermeture de poste (Départ après mutation)

Le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :
Adjoint administratif, poste de secrétaire de mairie

Actuellement à : 20 H 00 hebdomadaires,

Au motif :

Suite à une demande de mutation, Mme ALARY Sandra intègre la Commune de Journiac pour un temps complet (35h).

Cette dernière a été remplacée par Mme Nathalie CHARTIER (stagiaire) sur un second poste de secrétaire de mairie, adjoint administratif, pour une durée de 24H00 hebdomadaires à compter du 4 mai 2021 afin que Mme ALARY puisse former Mme CHARTIER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De supprimer l'emploi de (grade + métier) : D'adjoint administratif, secrétaire de mairie à : 20h00 hebdomadaires,

De créer un nouvel emploi (créé depuis le 4 mai 2021): d'adjoint administratif, secrétaire de mairie à : 24h00 hebdomadaires,

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du : 01/07/2021

De soumettre les modifications ainsi proposées au Comité technique,
D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

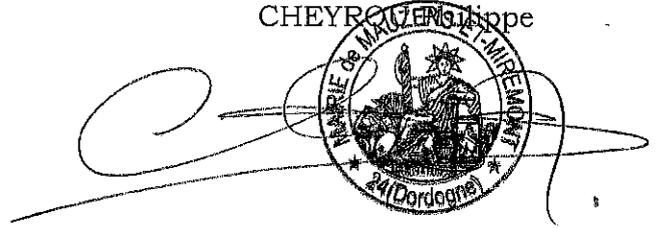
AR Prefecture

024-212402614-20210518-D202127-DE
Reçu le 18/05/2021
Publié le 18/05/2021

De charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 18/05/2021
Et publication du : 18/05/2021

Le Maire
CHEYROUX Philippe



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

024-212402614-20210518-D202128-DE

Membres du Conseil

- Affiliés au conseil : 11

- Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 5 Mai 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

Délibération n° D2021-28

OBJET: Admission en non-valeur – Budget principal

Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses conseillers municipaux des états de non-valeurs pour des dettes irrécouvrables sur le budget principal, et qui seront mandatés au compte 6541 pour un montant de 532.86€.

Monsieur le Maire propose de donner suite aux requêtes de Monsieur le Trésorier du Bugue et d'admettre en non-valeurs le montant précité de **532.86€** concernant le budget principal.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette mesure financière à l'unanimité des présents.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 18/05/2021
Et publication du : 18/05/2021

Le Maire
CHEYROU Philippe

